

Contrat d'utilisation pour le recours aux prestations de « l'app FJA », du « logiciel de calcul FJA » et des « éléments de modèle BIM FJA » de F. J. Aschwanden AG, Lyss

(Version 01.02.2019 / 1 sur 3)

1. Dispositions générales, objet du contrat

- F. J. Aschwanden AG (dénommée ci-après Aschwanden) octroie au client un droit d'utilisation non transmissible et non exclusif des prestations du logiciel App (appelé ci-après app FJA), du logiciel de calcul (appelé ci-après logiciel de calcul FJA) et des éléments de modèle (appelés ci-après éléments de modèle BIM FJA) aux conditions stipulées ci-après.
- Ce droit d'utilisation est valable en Suisse et au Liechtenstein. Si les calculs le permettent explicitement ou le déterminent tout spécialement, ce droit d'utilisation est aussi valable dans les pays de l'UE et de l'EEE.
- Les programmes de licence au sens du présent contrat sont l'app FJA, le logiciel de calcul FJA ainsi que les éléments de modèle BIM FJA et les programmes et/ou des bases de données Aschwanden associés présentés sous une forme accessible par machine, ainsi que de la documentation qui s'y rattache, le tout dénommé ci-après « matériel de licence Aschwanden ».
- Le matériel de licence Aschwanden est conçu et consigné spécifiquement pour chaque pays, et son utilisation n'est autorisée que pour le pays pour lequel il est prévu.

2. Contenu du matériel de licence Aschwanden

- Le matériel de licence Aschwanden est un instrument de travail destiné aux ingénieurs civils et aux maîtres d'œuvre (ou à des personnes disposant d'une formation analogue).
- L'app FJA existe actuellement pour les gammes de produits suivantes:
 - dimensionnement de goujons pour la transmission de charges transversales (CRET)
 - dimensionnement de goujons pour la transmission de charges transversales avec isolation acoustique (CRET Silent)
 - dimensionnement d'ancrages de traction et de compression vissés avec isolation acoustique (RIBA Silent)
 - prédimensionnement d'armature de poinçonnement (paniers d'étriers DURA)
 - prédimensionnement des colonnes mixtes acier-béton (ORSO-V)
 - boîte à outils pour surfaces des aciers d'armature
 - instructions pour la pose des produits Aschwanden
 - vidéo d'aide
 - magazine Quality destiné à la clientèle
 - l'app FJA peut être complétée à tout moment par d'autres programmes et prestations.
- Le logiciel de calcul FJA sert au calcul; il existe actuellement pour les gammes de produits suivantes:
 - armatures de poinçonnement (DURA)
 - mesure de l'effort tranchant des dalles et solives en béton armé (DURA-S)
 - transmission de l'effort tranchant par les joints de dilatation (CRET)
 - prédimensionnement des colonnes mixtes acier-béton ORSO-V
 - colonnes en béton armé (ORSO-B)
 - éléments d'armature thermo-isolants et goujons pour la transmission de charges transversales (programme ARBO/CRET-FEM)
- Les éléments de modèle BIM FJA pour la conception numérique 3D/BIM sont actuellement disponibles pour les gammes de produits suivantes :
 - armatures de poinçonnement (DURA)
 - transmission de l'effort tranchant par les joints de dilatation (CRET)
 - Il est possible de compléter régulièrement des éléments de modèle BIM pour d'autres gammes de produits et des programmes CAD/BIM.
- Il est supposé que le client utilisateur connaît bien les normes spécifiques du pays d'utilisation (pour la Suisse p. ex. SIA262 ainsi que SIA261 et SIA260), qu'il dispose des connaissances nécessaires pour procéder à une introduction correcte des données et, au besoin, interpréter et reproduire un résultat de dimensionnement.
- Le client est seul responsable de la sélection, de l'installation et de l'utilisation du matériel de licence Aschwanden, ainsi que des résultats qu'il en tire. Le client est également responsable d'utiliser le matériel de licence Aschwanden uniquement pour le pays pour lequel il est prévu.
- Le logiciel de calcul FJA peut être complété à tout moment par d'autres programmes et prestations.
- Aschwanden se réserve expressément le droit de modifier, compléter ou effacer des passages de pages ou l'offre complet ou de cesser la publication temporairement ou définitivement, sans avis particulier.

3. Utilisation du logiciel, de l'app et des éléments de modèle BIM

- Le logiciel de calcul FJA, l'app FJA et les éléments de modèle BIM FJA sont à utiliser aux conditions figurant dans notre documentation figurant dans la zone de téléchargement sur le site internet d'Aschwanden.
- Cette documentation mentionnée ci-dessus fait partie intégrante de l'utilisation de nos produits et prestations.
- Les idées de base ci-après concernant l'utilisation sous-tendent les programmes d'application que sont le logiciel de calcul FJA et l'app FJA. L'app FJA sert principalement à prédimensionner facilement nos produits et à accéder rapidement aux informations de toute nature. Le logiciel de calcul FJA aide l'ingénieur civil à dimensionner les produits avec des indications détaillées proches de la pratique. Les éléments de modèle BIM FJA sont une aide à la conception numérique 3D avec des modèles informés de bâtiments tridimensionnels.
- Seuls les droits concernant le matériel de licence Aschwanden expressément stipulés pour un pays spécifique dans le cadre du présent contrat sont conférés au client.
- Tous les autres droits, notamment le droit de propriété et les droits d'auteur, restent la propriété d'Aschwanden.
- L'utilisation au sens du présent contrat est l'enregistrement intégral ou partiel du matériel de licence Aschwanden accessible par une machine aux fins d'une exploitation par le client des instructions ou des données qu'il contient.
- Le client est habilité à installer le matériel de licence Aschwanden accessible par une machine sur sa plateforme informatique (ordinateur/PC/iPad/tablette/iPhone/smartphone, etc.) dans la mesure où cela est nécessaire pour l'utilisation au sens du contrat du matériel de licence Aschwanden.
- Si le matériel de licence Aschwanden fourni se présente physiquement sous la forme de CD et de documentation papier, le client devra conserver celui-ci après l'installation sur sa plateforme.
- Dans tous les autres cas, le client est responsable de l'installation de la version en vigueur du matériel de licence Aschwanden par téléchargement sur sa plateforme informatique.

- Il n'est pas permis de reproduire, de copier, de louer ou de prêter le matériel de licence Aschwanden, ni de le transmettre à des tiers d'une quelconque autre manière, hormis les éléments de modèle BIM FJA qui sont utilisés dans le cadre de projets de conception et qui peuvent être transmis pour la coordination de projets.
- Le client n'est pas autorisé à modifier le matériel de licence Aschwanden pour des buts qui lui sont propres, ni à le combiner avec d'autres programmes, hormis les éléments de modèle BIM FJA que l'utilisateur peut adapter, sous sa propre responsabilité, aux standards de bureau et de projet.
- Les conditions-cadre techniques pour l'utilisation du matériel de licence Aschwanden dépendent des conditions spécifiques mentionnées dans la zone de téléchargement.
- Pour certaines fonctions du matériel de licence Aschwanden, un enregistrement est nécessaire. Celui-ci implique que l'utilisateur est client « en ligne » d'Aschwanden

4. Libération de droits de tiers

- Aschwanden garantit que le matériel de licence Aschwanden est libéré des droits d'auteur de tiers et que, à la connaissance de Aschwanden, il n'existe pas non plus d'autres droits susceptibles d'exclure ou de limiter l'utilisation du matériel de licence Aschwanden par le client.
- Le client et Aschwanden sont tenus de s'informer mutuellement sans délai et par écrit quant à d'éventuelles prétentions relevant de droits de protection de tiers.
- S'il est mis opposition ou limitation à l'utilisation conforme aux dispositions contractuelles du matériel de licence Aschwanden par le client, en raison de droits de protection de tiers, Aschwanden n'est pas tenu de modifier le matériel de licence Aschwanden. Dans ce cas, Aschwanden est autorisé à exiger du client sans délai la restitution de l'ensemble du matériel de licence Aschwanden, aux fins d'empêcher une violation des droits de protection de tiers, ou de conclure des accords avec le détenteur du droit de protection, rendant possible pour le client une utilisation illimitée et conforme aux dispositions contractuelles du matériel de licence Aschwanden sans frais supplémentaires.

5. Mises à jour/corrections

- Lors de l'utilisation du matériel de licence Aschwanden, le client devra toujours utiliser la version la plus récente qui est celle qui oblige les parties. Le client trouvera les informations appropriées sur le site internet www.aschwanden.com.
- Les mises à jour valides de l'app FJA sont téléchargeables sur le site internet www.aschwanden.com ou sur le FJA-App store.
- Les mises à jour valides du logiciel de calcul FJA sont téléchargeables sur le site internet www.aschwanden.com. Si ces mises à jour sont mises à la disposition du client, à sa demande, physiquement sous forme de CD et de documentation papier, le client devra, de sa propre initiative, retourner à Aschwanden le matériel de licence Aschwanden (CD et documentation papier) utilisé jusque là.
- Le client accepte que ces corrections et/ou améliorations apportées au logiciel pour le logiciel de calcul FJA ou pour l'app FJA soient installées automatiquement lors du redémarrage de son ordinateur.
- Les mises à jour valides des éléments de modèle BIM FJA sont téléchargeables sur le site internet www.aschwanden.com.
- Voir aussi le paragraphe 13 ci-après.

6. Obligations de collaboration du client

- Aschwanden s'efforce d'actualiser régulièrement le matériel de licence Aschwanden et de l'adapter aux besoins des clients.
- Le client est tenu de fournir à Aschwanden en temps utile des informations et de la documentation sur tous les faits et circonstances susceptibles d'avoir une incidence sur l'utilisation du matériel de licence Aschwanden, sur les particularités survenues en cours d'utilisation, sur les dispositions spéciales qui doivent être prises, etc..
- De manière générale, le client apporte son soutien à Aschwanden dans tous les domaines où il est possible d'apporter des améliorations au matériel de licence Aschwanden.

7. Gratuité

- Aschwanden met à la disposition de ses clients le matériel de licence Aschwanden, l'app FJA ainsi que le logiciel de calcul FJA à titre gracieux. Les coûts d'utilisation de l'internet mobile dépendent des tarifs du fournisseur d'accès concerné.

8. Amende conventionnelle

- Le client qui n'observera pas les dispositions mentionnées dans le présent contrat d'utilisation sera passible d'une amende conventionnelle d'un montant de CHF 5'000.00.
- Le paiement de l'amende conventionnelle n'exonère pas le client de continuer à respecter le présent contrat d'utilisation.
- Aschwanden se réserve en outre le droit de faire valoir le dommage additionnel effectif.

9. Responsabilité

- S'il est fait usage de la possibilité d'envoyer des e-mails, c'est au risque du client, car il n'y a pas de cryptage en l'occurrence.
- Aschwanden n'assume aucune responsabilité pour le fonctionnement et la sécurité des transferts de données.
- Aschwanden décline toute responsabilité, légale ou de toute autre nature – expressément ou implicitement – pour les dommages directs, indirects ou, le cas échéant, consécutifs pouvant résulter de l'utilisation du matériel de licence Aschwanden, de l'incapacité d'utiliser ledit matériel ou des erreurs qu'il pourrait éventuellement contenir.
- Aschwanden décline toute responsabilité si, avec le matériel de licence Aschwanden spécifique pour un pays, des dimensionnements sont effectués sans autorisation pour un autre pays que celui prévu.
- Aschwanden ne répond ni des dommages corporels, ni des dommages matériels directs ou indirects ou encore, le cas échéant, consécutifs qui peuvent être occasionnés au client et/ou des tiers lors de l'utilisation du matériel de licence Aschwanden.
- Aschwanden décline toute responsabilité pour les dommages éventuels liés à une éventuelle privation de jouissance ou à une éventuelle limitation de l'utilisation du matériel de licence Aschwanden en raison de droits de protection de tiers (cf. § 4 du présent contrat d'utilisation).

10. Reconnaissance par le client

- En utilisant ou en installant le matériel de licence Aschwanden sur son/ses ordinateur(s)/tablettes/smartphones, le client utilisateur reconnaît tacitement tous les termes du présent contrat d'utilisation.
- Le client doit à cet effet donner la confirmation voulue lors de la préparation de l'installation.

11. Télécopie / Courrier électronique

- Comme c'est le cas pour d'autres moyens de communication, le matériel confidentiel envoyé par télécopie, par courrier électronique et par d'autres moyens de communication via internet est susceptible d'être transmis par inadvertance à une fausse adresse ou de ne jamais parvenir à son destinataire.
- Le client est conscient que l'internet n'est pas sûr et que la transmission d'informations confidentielles via internet comporte des risques. Si Aschwanden reçoit des numéros de télécopie ou des adresses électroniques auxquels sont censées être envoyées des informations, Aschwanden part du principe (à moins que le client ne lui fasse savoir **expressément** que tel n'est pas le cas) que le client donne son consentement à l'utilisation de la télécopie et du courrier électronique ainsi que d'autres moyens de communications via internet, que le système utilisé par le client est suffisamment sûr et confidentiel pour protéger ses intérêts et que le client prend les mesures nécessaires à la sécurisation des données et, en particulier, pour se protéger contre toute contamination par des virus.

12. Site internet www.aschwanden.com

- Pour l'utilisation de notre site internet www.aschwanden.com, il convient de se référer à l'IMPRESSUM figurant sur ledit site (<http://aschwanden.com/de/impressum.html>).

13. Contenu et modification du contrat d'utilisation

- La version du contrat d'utilisation qui oblige les parties figure entre autres sur le site internet d'Aschwanden où elle peut être imprimée (www.aschwanden.com dans la rubrique « DOWNLOADS »).
- Aschwanden se réserve le droit de modifier à tout moment le contrat d'utilisation.
- Les modifications seront portées à la connaissance du client de manière appropriée (p. ex. en ligne sur notre site www.aschwanden.com dans la rubrique « DOWNLOADS »).

14. Fin du contrat

- Moyennant notification écrite, le client peut renoncer à tout moment à la jouissance des droits qui lui sont octroyés sur le matériel de licence Aschwanden en vertu du présent contrat.
- Sous réserve d'une privation de jouissance incessante en raison de droits de protection de tiers (cf. § 4 du présent contrat d'utilisation), Aschwanden peut retirer au client les droits qui lui ont été conférés dans le cadre du présent contrat en observant un préavis de 30 jours.
- S'il est mis un terme au contrat – pour quelque motif que ce soit et à qui que la résiliation soit imputable –, le client est tenu de restituer à Aschwanden l'ensemble du matériel de licence Aschwanden de sa propre initiative dans les 30 jours.

15. Nullité partielle

- Si certaines dispositions du contrat d'utilisation venaient à être entièrement ou partiellement invalidées, la validité des autres dispositions ou des parties applicables de ces dispositions n'en serait pas affectée.
- Le présent contrat d'utilisation, de même que tous nos autres documents juridiques, sont une traduction de l'allemand. En cas de divergences, la version allemande fait foi.

16. Droit suisse applicable, for

- Toutes les relations contractuelles entre le client et Aschwanden sont exclusivement régies par le **droit suisse** à l'exclusion de l'accord des Nations Unies sur les contrats concernant les achats de biens au niveau international (convention de Vienne).
- **Le for juridique exclusif est le siège juridique de F. J. Aschwanden AG.** Aschwanden se réserve toutefois le droit d'intenter une action en justice contre le client au domicile légal de celui-ci.

Lieu / Date: _____ Le client: _____
(Cachet de la maison avec signature valide)